

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de LE TORQUESNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Sylvain MARIE.

<u>Étaient présents</u>: Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Xavier DUCY, Jeanne GONCALVES, Philippe BECQUEMONT, Gérard BOURG, Mauricette HENRI.

Procuration: Thérèse GUILLARD donne procuration à Xavier DUCY

Absents excusés: Pierrette LAVAL, Cyril REMEUR

Secrétaire : Jeanne GONCALVES

Monsieur Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents, constate qu'ils totalisent 08 voix sur 10 (dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal peut délibérer.

## **DÉLIBÉRATION 2018 - 26 : PLUI**

Monsieur Le Maire donne lecture du document de travail concernant la mise en place du PLUI :

- Orientations stratégiques du PADD
- Structure territoriale et traduction dans le projet
- Détermination des zones à urbaniser
- Prochaines échéances

Quelques travaux sont à réaliser avant le mois de septembre, concernant :

Le patrimoine bâti et paysager à protéger :

- \_ Lister les éléments à protéger et identification sur plan
- Décrire synthétiquement via un tableau à compléter,
- Photographier les bâtiments

Les changements de destination

- Décrire synthétiquement via un tableau à compléter,
- \_ Photographier les bâtiments

Les emplacements réservés

- \_ Pour les communes ayant un PLU, indiquer les ER à conserver,
- Préciser les besoins d'ER pour les nouveaux projets

Après débat, les conseillers municipaux autorisent Monsieur Le Maire à inscrire, modifier, valoriser le patrimoine de la commune, les changements de situation et les emplacements réservés.

### <u>DÉLIBÉRATION 2018 – 27</u>: Projet acquisition bien communal

Lors du dernier conseil, Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur Xavier DUCY, avait exposé un projet d'acquisition de l'ensemble immobilier de Serge LEVASSEUR aux fins de création d'un « pôle commercial » et lieu de rencontre situé en « centre » bourg.

Monsieur Le Maire demandait une réflexion approfondie de ce projet et proposait un débat au prochain conseil.

Hors depuis cette dernière réunion (12 juin), Monsieur LEVASSEUR Serge a cédé son logement. Ce projet est donc annulé.

Cependant le conseil municipal reste persuadé qu'il existe un besoin de rétablir un point « vie » communal proposant épicerie, lieu de rencontre, petite restauration, points relais ...etc.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil une veille ouverte à ce projet si de nouvelles propositions se font.

# DÉLIBÉRATION 2018 - 28: Fermeture du poste d'agent technique au 31.12.2018

Monsieur Le Maire annonce aux conseillers municipaux le départ en retraite en date du 31 décembre 2018 de Michel COUTANCE – agent technique.

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi de Monsieur Michel COUTANCE, agent technique 2<sup>ème</sup> classe, Echelon 10 Catégorie C –IB 386 et IM 354 pour 24 heures hebdomadaires, en raison de son départ en retraite,

Le Maire propose à l'assemblée, la suppression du poste titulaire d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires, IB 386 et IM 354 en catégorie C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée (suppression d'un poste d'agent technique 2ème classe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité des membres présents la suppression du poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe.

<u>DÉLIBÉRATION 2018 – 29</u> : Choix du prestataire concernant les travaux de charpente / menuiserie pour puits et local

Monsieur Le Maire rappelle qu'une demande de subvention concernant la rénovation du petit patrimoine de la commune a été présentée. Le montant de cette aide s'élève à 10 000€ (soit environ 30% de la dépense).

Face à la pénurie de présentation de devis (1 seul devis), Monsieur Le Maire propose de reporter ce choix au prochain conseil.

A l'unanimité les membres du conseil acceptent cette proposition.

<u>DÉLIBÉRATION 2018 – 30</u>: Choix du prestataire concernant les travaux de maçonnerie pour le puits

Face à la pénurie de présentation de devis (1 seul devis), Monsieur Le Maire propose de reporter ce choix au prochain conseil.

A l'unanimité les membres du conseil acceptent cette proposition.

<u>DÉLIBÉRATION 2018 – 31</u>: Choix du prestataire concernant les travaux de couverture pour l'église, puits et local

Monsieur Le Maire demande à Monsieur Xavier DUCY de ne pas prendre part au vote étant donné que son entreprise de couverture à présenter des devis.

Monsieur Le Maire présente aux conseillers 3 devis pour chaque bâtiment :

### Devis église

Entreprises	Montant H.T	Montant T.T.C
Xavier DUCY	10 769,96	12 923,95
Mathieu LEMONNIER	10 130,76	12 156,91
Thomas COURAYE	16 104,30	19 325,16

Après débat, le conseil vote à l'unanimité pour le devis de l'entreprise Xavier DUCY pour la somme de 12 923,95€ TTC

#### **Devis Puits communal**

Entreprises	Montant H.T	Montant T.T.C
Xavier DUCY	4 512,80	5 415,36
Mathieu LEMONNIER	4 860,59	5 832,71
Thomas COURAYE	6 066,00	7 279,20

Après débat, le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer les travaux du puits communal à l'entreprise Xavier DUCY pour la somme de 5 415,36€ TTC

#### Devis bâtiment technique

Entreprises	Montant H.T	Montant T.T.C
Xavier DUCY	4 879,00	5 854,80
Mathieu LEMONNIER	4 797,92	5 757,50
Thomas COURAYE	6 807,90	8 169,48

Après débat, le conseil retient, à l'unanimité pour le devis de l'entreprise Xavier DUCY pour un montant de 5 854,80€ TTC

## **Questions diverses**

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 4 septembre à 19h00.

L'ordre du jour est achevé, la séance est terminée à 20h30

SONCALVES
ette HENRI